

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Arrondissement d'APT  
Canton de CHEVAL-BLANC  
Communauté d'Agglomération  
Luberon Monts de Vaucluse

**MAIRIE DE MAUBEC**

450 Grande Rue

84660 MAUBEC

☎ 04.90.76.92.09

☎ 04.90.76.73.14

contact@mairiemaubec-luberon.fr



**ARRETE** portant autorisation  
De pose d'enseigne  
A113/23

Le Maire de la Commune de MAUBEC,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 581-3 et suivants,

Vu le Règlement Local de Publicité approuvé par délibération du 2 juillet 2019,

Vu la demande présentée par la société SAS LE QUAI sur l'immeuble situé 16, quai des Entreprises- Coustellet à Maubec pour l'établissement « Barral Optique », enregistrée en mairie le 13 juin 2023, sous le numéro AP 084-071-23-S0002, visant à la pose de 2 nouvelles enseignes,

Considérant l'avis favorable de Monsieur l'Architecte du Parc du Luberon,

**ARRETE**

**Article 1er :** La société SAS LE QUAI est autorisée à installer deux enseigne « bandeau » parallèles aux façades pour son établissement « Barral Optique» au 16, quai des Entreprises à Maubec Coustellet. En cas d'éclairage, seul un éclairage indirect par mini-projecteur (éteint entre 22h et 6 heures) est autorisé.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication

**Article 3 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Robion et les services municipaux de police seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Maubec, le 2 août 2023



Le Maire,

Frédéric MASSIP